



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°93\_CC\_2023\_CCDS**

**PORTANT CANDIDATURE DE LA CCDS AU PROGRAMME TERRITOIRE D'INDUSTRIE**

Séance du 22 septembre 2023

Date de convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Michel Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Véronique JACARIA, Françoise BRUNO FREDOC, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Céline ZULEMARO,

### **Absentes excusées ayant donné procuration :**

Yves VANG à François RINGUET,  
Jean-Etienne ANTOINETTE à Francine GANE,  
Eliette BEAUFORT à Michel-Ange JÉRÉMIE,  
Valéria COELHO MACIEL JULLERAT à Candida MARTINEZ,  
Johanna HORTH à Sylvio BOCAGE,  
Diana JAMES à Céline RÉGIS,  
Frédéric LLADERES à Jean-Raymond HORTH,  
Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET,  
Célia TARQUIN à Loriane DECHESNE,

### **Absente excusée :**

Rosange CARENE,

### **Absents non excusés :**

Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRÉ.**

### **Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Fin 2018, l'Etat a lancé le programme Territoires d'industrie pour renforcer la dynamique de réindustrialisation, faisant le constat qu'une politique publique d'animation des filières industrielles devait être complétée par un soutien au développement local et aux initiatives des élus et des industriels au plus près des enjeux de chaque territoire. Une nouvelle phase du programme sur 2023-2027 a été annoncée par le président de la République en mai 2023.

Le territoire des Savanes a un fort potentiel industriel à développer. La CCDS souhaite donc soumettre sa candidature au programme Territoires d'industrie. Le label permettrait au territoire des Savanes de relancer sa stratégie industrielle pour accélérer le développement et la diversification de l'activité économique du territoire vers l'innovation et les hautes technologies à forte valeur ajoutée.

La CCDS peut postuler à ce programme jusqu'au 22/09/2023 inclus, et en cas de sélection, elle pourra bénéficier d'une large offre de services (aides financières et aides en ingénierie). La candidature doit faire figurer une gouvernance

ambitieuse, un périmètre qui prend en compte les dynamiques économiques locales, et un plan d'actions montrant les priorités stratégiques du territoire. 6 actions seront présentées au sein de la candidature.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 septembre 2023 ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la candidature de la CCDS à la labellisation « Territoire d'industrie ».

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guyane dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

<p><b>VOTE :</b> <b>Nombre de conseillers en exercice : 35</b> <b>Quorum : 18</b> Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de procurations : 09 Nombre de votants : 31 Pour : 31 Contre : 00 Abstention(s) : 00</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 22 septembre 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

**François RINGUET**



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20231004-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-10-2023

Publication le : 04-10-2023